



TCF TP inscription 2017

Test de connaissance du français tout public



Alliance Française
Paris Ile-de-France

Déposer ou envoyer votre formulaire rempli à :
Alliance française Paris Ile-de-France
101 boulevard Raspail
75270 Paris Cedex 06

Informations : examens@alliancefr.org

Documents nécessaires à votre inscription :
- le présent formulaire rempli et signé en bas des conditions d'inscription et du règlement
- une copie de votre pièce d'identité : passeport, titre de séjour
- le paiement: chèque ou carte bancaire

Ici, collez votre photo
d'identité
Couleur, visage de
face,
expression neutre

INFORMATIONS PERSONNELLES

Homme Femme

Nom(s) _____

Nom de jeune fille _____

Prénom(s) _____

Date de naissance (jour/mois/année) ____/____/____ (vous devez être agé(e) de plus de 18 ans.)

Pays de naissance _____

Nationalité _____

Langue maternelle _____

Adresse en France _____

Complément d'adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Téléphone _____

Email _____

Choix de la date

Je demande mon inscription à la session du

vendredi 24 février
Inscription jusqu'au 20/01

mercredi 20 septembre
Inscription jusqu'au 29/08

mercredi 22 novembre
Inscription jusqu'au 11/10

Choix des épreuves, tarifs et paiement

TCF épreuves **obligatoires** : 90 €
(QCM de compréhension orale, écrite et structures de la langue)

TCF toutes les épreuves : 190 €

TCF expression orale (épreuve facultative) : 90 € *

TCF expression écrite (épreuve facultative) : 90 € *

*Si je veux passer une épreuve facultative sans QCM, je dois reporter mon N° de candidat :

Nom du payeur/tiers _____

Adresse postale _____

et email de facturation _____

Par chèque, à l'ordre de l'Alliance française Paris Ile-de-France

Par carte bancaire : Visa Mastercard

Numéro de carte _____

Date d'expiration _____

Conditions d'inscription

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription, le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour des inscriptions.

Absence en cas de maladie ou d'empêchement professionnel, le candidat peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à examens@alliancefr.org accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de son employeur dans un délai de 2 semaines après l'examen. Attention, le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, les droits d'inscription seront définitivement perdus.

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap

Un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. L'Alliance française Paris IDF pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 6 mois à l'avance.

Règlement des examens

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif d'écrire à examens@alliancefr.org, une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à report ni remboursement.

Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité.(passeport, titre de séjour, recepisse de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à report ni remboursement.
- arriver impérativement à l'heure indiquée sur la convocation
- en cas de retard dû aux transports en commun (RATP, SNCF) il convient de demander un justificatif : dans ce cas un report de l'examen à une autre session pourra être accordé.

Règles à respecter impérativement pendant toute la durée des épreuves

- Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre diplôme le jour de l'examen. Toute erreur non signalée le jour de l'examen ne sera plus corrigée par la suite.
- Crayon à papier interdit. Vous devez écrire au stylo noir ou bleu.
- Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude.
- Téléphones portables et tout appareil électronique interdits
- Dictionnaires interdits (sauf conditions spécifiques pour l'oral du DALF C1 et pour toutes les épreuves du C2, dictionnaire papier unilingue français autorisé)
- Sortie de la salle d'examen strictement interdite pendant les épreuves

Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre examen.

Retrait des résultats

- Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par e-mail
- Attestation : environ un mois après l'examen à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale à l'Alliance française Paris Ile-de-France
- Diplômes (uniquement DELF DALF) : environ 5 mois après l'examen au bureau des examens
- Attention, toute demande de modification impliquant la réédition d'un document sera facturée. La demande devra être faite au bureau des examens. Le document erroné devra être remis au bureau des examens pour destruction.
- en cas d'impossibilité de retirer votre résultat, vous pouvez :
 - Laisser une enveloppe timbrée à votre nom, adresse (pour le DELF-DALF, 2 enveloppes sont nécessaires, une de format A5 pour le relevé de notes et une cartonnée de format A4 pour le diplôme)
 - Ecrire une procuration pour autoriser une personne à retirer votre résultat : elle devra se munir de la procuration, de la copie de votre pièce d'identité, de sa pièce d'identité originale

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscription ne sont pas remboursables, j'accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

A _____ Date : ___ / ___ / ___ Signature :